

A lire en premier ... Quelques explications pour les nouvelles inscriptions année scolaire 23-24 :

- Petit tuto pour vous aider à mieux remplir le formulaire d'inscription ainsi que la fiche d'autorisation pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette année, vous avez le choix :

Vous pouvez faire les inscriptions par courrier ou lors des permanences qui auront lieu :

mercredi 07 juin 2023 de 14h à 19h – **mercredi 14 juin 2023** de 14h à 19h - **Lundi 19 juin 2023** de 14 h à 19 h - salle Ionisation – 1^{er} étage - au château Bressieux à Bassens.

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre.

Pour vous aider si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez téléphoner au : 04 79 60 41 90

Vous pouvez également contacter le secrétariat par mail : secretariat@ondeetnotes.com.

Marche à suivre pour les inscriptions par courrier :

1. Si vous habitez les communes suivantes (Bassens, Saint-Alban-Leysses, Barby, Verel, Saint-Jean-d'Arvey, Curienne, Thoiry, Puygros, La Thuile, La Ravoire*) **vous bénéficiez du tarif normal.**
2. Si vous habitez Challes les Eaux, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph vous réglerez le tarif extérieur mais des conditions particulières devraient être appliquées (aide du SIVU éventuelle). Veillez à bien respecter le montant de la dernière échéance.
3. Pour toutes les autres communes de résidence : tarif extérieur.
4. Si votre Quotient Familial est inférieur à 800 vous bénéficiez de tarifs adaptés. Renseignez-vous auprès du secrétariat.
5. Si vous souhaitez **inscrire 3 enfants ou plus** de la même famille, les tarifs étant adaptés, merci de prendre contact avec le secrétariat avant de poursuivre.
6. Imprimer le formulaire d'inscription (un pour chaque élève, enfant ou adulte), puis le remplir soigneusement en mentionnant précisément les adresses et coordonnées.
7. Imprimer, remplir et signer la fiche d'autorisation (une par personne inscrite) sans oublier d'indiquer les éventuels problèmes de santé à porter à notre connaissance.
8. Pour déterminer le montant de la cotisation de chaque inscription, veuillez vous référer à la grille des tarifs téléchargeable sur notre site internet à la page :
www.ondeetnotes.com/administratif/inscriptions/
9. Si vous souhaitez payer en une fois, faites un chèque du montant total. Il sera encaissé le 02/10/2023.
10. Il est possible de faire un règlement en 4 fois selon l'échéancier détaillé dans la grille des tarifs.
Exemple : pour l'inscription d'un enfant en « Eveil » il vous est possible de faire 1 chèque de 67€ (encaissé le 02/10) + 2 chèques de 67 € (encaissés les 02/11, 02/12) + 1 chèque de 68 € (encaissé le 02/01). Vous voudrez bien dater l'ensemble des chèques du jour de l'inscription.
11. Pensez à bien mettre les chèques à l'ordre de l'école de musique « onde et notes »
12. Signez tous les documents (Bulletin d'inscription et fiche d'autorisation).
13. Envoyez les bulletins d'inscriptions **accompagnés du règlement** et des fiches d'autorisation par courrier à l'adresse précise :

Ecole de musique « Onde et Notes »

Château Bressieux

BP 41126

73011 CHAMBERY Cedex

14. Si vous inscrivez plusieurs ENFANTS vous pouvez grouper les règlements des ENFANTS d'une même famille sans problème. Cependant merci de respecter les montants de chaque échéance calculée dans la grille des tarifs.

Vous trouverez les documents relatifs aux tarifs et les informations générales sur notre site :
<https://ondeetnotes.com/administratif/inscriptions/>.

*Sous réserve de validation de la convention avec la commune.